

L'analyse des pratiques professionnelles entre élèves aides-soignants et étudiants infirmiers

Sébastien Kibler
Cadre de santé formateur

Institut de formation
aux professions de santé,
Centre hospitalier
Pierre-Oudot,
Groupement hospitalier
Nord-Dauphiné,
16, rue du Bachelot,
38300 Bourgoin-Jallieu, France

L'analyse des pratiques professionnelles des élèves aides-soignants en stage, en présence d'étudiants infirmiers et de professionnels de terrain, permet non seulement de favoriser leur collaboration professionnelle, mais aussi d'optimiser leur réflexivité soignante. C'est pourquoi c'est une plus-value dans leur cursus de formation. Illustration à partir de l'expérience de l'Institut de formation des aides-soignants de Bourgoin-Jallieu (Isère).

© 2020 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés - analyse des pratiques professionnelles ; collaboration professionnelle ; élève aide-soignant ; étudiant infirmier ; réflexivité

30

Dès 2015, la mise en œuvre de séances d'analyse des pratiques professionnelles (APP) pour les élèves en stage a été initiée par l'équipe pédagogique à l'Institut de formation aux professions de santé (IFPS) de Bourgoin-Jallieu (38).

Cette démarche se fonde sur l'évolution souhaitée par les pouvoirs publics lors de la réforme des études en soins infirmiers en 2009. Ainsi, le futur professionnel de santé est amené à « *devenir un praticien autonome, responsable et réflexif [...] capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle* » [1].

Combiner collaboration et réflexivité

La perspective d'associer les élèves aides-soignants aux étudiants infirmiers dans une analyse réflexive, à partir de situations vécues en stage, prenait ainsi tout son sens, avec deux objectifs principaux :

- promouvoir le travail en collaboration, particulièrement entre infirmiers et aides-soignants ;
- aider à construire les compétences professionnelles aides-soignantes en favorisant l'apprentissage d'un "savoir agir" en situation.

De nombreux auteurs ont théorisé la pédagogie réflexive ; aujourd'hui, elle s'est largement développée au sein des instituts de formation, et notamment auprès des professionnels paramédicaux [2]. Patrick Robo, formateur, résume simplement la méthodologie fondatrice de l'APP : « Analyser (à présent) pour comprendre (du passé et à partir du passé) afin de discerner, pour décider, puis agir (dans l'à-venir) » [3].

Organisation

En amont de la séance d'APP, l'élève prépare par écrit une situation qu'il a choisie. Il la présente et la travaille avec tous les membres du groupe (professionnel de terrain, cadre formateur, élèves aides-soignants et étudiants infirmiers de l'IFPS¹ en stage, quel que soit le niveau

de formation de chacun). Ils exposent à tour de rôle précisément la situation dans laquelle ils ont été personnellement impliqués. Chaque situation est étudiée. De manière générale, dans le groupe, on compte entre un et six élèves-étudiants par secteur de stage selon la structure et ses capacités d'accueil.

Cette séance se déroule sur le lieu de stage dans une salle au calme. Elle est animée par le formateur référent. La durée totale ne doit pas excéder une heure, une heure et demie pour deux élèves-étudiants (il peut y avoir entre un et six élèves ou étudiants pour un secteur). Il est très important qu'au moins un professionnel² de terrain (aide-soignant, infirmier, tuteur ou cadre de santé) puisse participer à la séance afin d'enrichir les échanges en lien avec les spécificités du terrain.

Dans ce cadre, le projet pédagogique prévoit la réalisation de deux séances d'APP pendant l'année de formation, quel que soit le parcours de l'élève (cursus complet, allégé ou partiel). Pour ne pas surcharger les élèves de travail, il n'y a pas d'APP pour les

Adresse e-mail :
skibler@ghnd.fr (S. Kibler).

stages où une mise en situation professionnelle est programmée.

Cadre de l'APP

En début de chaque séance, le formateur rappelle les règles de déontologie qui doivent animer le groupe, à savoir la confidentialité liée aux échanges : chacun est tenu au secret professionnel et ce qui se dit au sein du groupe doit y rester. D'autres éléments sont également nécessaires au bon déroulement de la séance : l'absence de jugement de valeur, la liberté d'expression, le respect des uns et des autres, la bienveillance, mais aussi l'attention et l'implication active de chacun des participants. L'APP n'a pas pour objectif d'évaluer les connaissances des participants mais bien d'engager une réflexion sur leurs pratiques. La séance se déroule en quatre phases.

La phase de présentation

L'élève ou l'étudiant présente la reconstitution fidèle, le "film"

de ce qui s'est passé, sa situation singulière dans laquelle il a été personnellement impliqué. Tous les éléments contextuels utiles à la compréhension sont énoncés. Après l'exposé de sa situation, l'élève explique son questionnaire sans omettre les éléments de son ressenti. Il est à noter que l'objet du questionnement peut être positif, favorable, ou, au contraire, en lien avec des perspectives d'amélioration.

La phase de clarification

Les autres personnes présentes posent des questions pour affiner la compréhension de la situation.

La phase de compréhension

Il s'agit de formuler des hypothèses, d'analyser ce qui s'est passé. L'élève expose alors les recherches qu'il a effectuées pour répondre à son questionnaire ou pour comprendre les événements. Chaque membre

du groupe peut alors proposer des hypothèses de compréhension de la situation, des éléments d'analyse et des éclairages théoriques.

La phase de synthèse

À la fin, l'élève ou l'étudiant, aidé par le groupe, fait une synthèse orale de ce que lui a apporté la séance, c'est-à-dire ce qu'il a appris dans son ensemble, ce qu'il a retenu et ce qu'il pourrait transférer en termes d'invariants dans d'autres situations professionnelles. Il aborde également ce qui le questionne encore, ses réflexions à poursuivre, etc. Lorsque l'exercice concerne les étudiants infirmiers, un écrit anonymisé est inséré dans leur portfolio.

Le rôle du formateur et du professionnel de terrain

Le formateur et le professionnel de terrain sont garants du cadre et des règles de fonctionnement

Notes

¹ Institut de formation d'aides-soignants (Ifas) (quota à 47 places), institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) (quota à 95 places par année), centre de formation continue et unité de recherche paramédicale.

² Il n'y a pas de formation préalable nécessaire, ni obligatoire.



Références

- [1] Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier – Annexe 3. www.espaceinfirmier.fr/ressources/upload/imgnewspha/infirmier/site/p-d-f/conc-inf-2015-Annexes%20I-a-III-PDF%201.pdf.
- [2] Schon DA. Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel. Montréal (Québec): Les Éditions Logiques; 1994.
- [3] Robo P. Développer le « savoir analyser » pour analyser sa pratique professionnelle. Revue de l'analyse de pratiques professionnelles 2013;(1):39-48.
- [4] El Khomri M. Grand âge et autonomie. Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge 2020-2024. Rapport remis à la ministre des Solidarités et de la Santé. 2019. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_el_khomri_-_plan_metiers_du_grand_age.pdf.

Pour en savoir plus

- Balas-Chanel A. La pratique réflexive. Un outil de développement des compétences infirmières. Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson; 2013.

du groupe. Ils aident l'élève à se positionner en tant qu'acteur dans la situation exposée et l'accompagnent dans sa réflexion et son questionnement. Ils n'apportent pas de préconisations de solutions toutes faites, ce qui serait contre-productif pour les apprentissages. En effet, l'APP n'a pas pour objectif d'apporter ou d'évaluer des connaissances pures mais d'analyser les pratiques en stage.

Un compte rendu méthodologique rédigé par le formateur est inséré dans le dossier de suivi pédagogique de l'élève ou de l'étudiant. Le formateur le présente en rendez-vous de suivi pédagogique afin de favoriser sa progression dans le processus de professionnalisation.

Craintes quant à la mixité entre élèves et étudiants

Certaines craintes ou représentations ont pu naître en lien avec la mixité souhaitée des groupes d'APP. Il est important de bien préciser ici que chacun intervient au niveau de formation dans lequel il est et en fonction des missions, activités et compétences qui sont propres à sa profession. Le travail de l'aide-soignant se fait toujours en collaboration avec l'infirmier. De ce fait, l'analyse commune des pratiques professionnelles a été très constructive et apprenante pour la plupart des élèves et des étudiants. Les craintes se sont ainsi peu à peu dissipées. Les

formateurs et les professionnels de terrain ont d'ailleurs pu observer que les échanges sont généralement riches et pertinents.

Forts de ce constat, des enseignements communs avec des

*L'analyse
de la pratique
professionnelle permet
de donner du sens
et de la cohérence*

groupes mixtes d'élèves aides-soignants et d'étudiants infirmiers ont été mis en place pour aborder certaines thématiques (soins de confort et de bien-être, soins palliatifs et de fin de vie, etc.). D'autres réflexions sont en cours : ouverture vers d'autres professionnels pour construire une réelle pluridisciplinarité, par exemple dans le déploiement du service sanitaire. En effet, prôner la collaboration doit aussi être possible en formation : apprendre ensemble pour mieux travailler ensemble.

APP comme levier professionnalisant

En termes de réflexivité, l'APP agit sur le savoir devenir, la construction de sens, de savoirs collectifs et la recherche d'intelligibilité. Cette réflexion permet à chacun de se situer au regard de ce qu'il a appris, ce qui lui manque et ce qui lui reste à apprendre.

L'APP donne du sens et de la cohérence aux pratiques

professionnelles en intégrant la diversité des acteurs, les différences ou la complémentarité des points de vue.

Conclusion

La réforme du référentiel de formation des aides-soignants est imminente. Il est probable que l'APP sera incluse dans le nouveau dispositif de formation. Effectivement, après une expérience de cinq ans au sein de notre institut, nous considérons que l'APP est un réel outil de professionnalisation dont la plus-value dans le parcours des élèves est indéniable.

D'ailleurs, le rapport de Myriam El Khomri [4] préconise d'organiser quatre heures de temps collectifs par mois pour les équipes à domicile et en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (groupes de parole, échanges de bonnes pratiques, etc.). Il est indiqué que ces temps sont indispensables pour garantir la qualité de la prise en charge des personnes âgées et pour donner du sens au travail des professionnels, mais aussi pour promouvoir la bientraitance et prévenir l'épuisement professionnel. Tous ces constats convergent pour que, dès la formation initiale, nous formions des professionnels capables d'interroger leurs pratiques dans la perspective de les faire évoluer et de les améliorer. ●

Déclaration de liens d'intérêts
L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.